

## **1. 2PRESENTATION DE LA SODEFITEX**

### **1.1. L'IDENTITE DE LA SODEFITEX**

La SODEFITEX est une société anonyme créée en 1974 et devenue privée depuis le 13 novembre 2003. Son capital est de 3 Milliards de FCFA répartis comme suit :

- o **Géocoton : 51%,**
- o **Etat du Sénégal : 46,5%,**
- o **Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) :1, 25 %,**
- o **CBAO, Filiale d'Attijariwafa bank : 1, 25%**

Cette identité devrait évoluer vers une entrée des producteurs et des salariés dans le capital de l'entreprise.

### **1.2. LA MISSION ET OBJECTIFS**

La SODEFITEX a pour missions essentielles :

- Le développement de l'agro-industrie cotonnière. Le département de la production cotonnière assure le conseil agricole, la formation technique des cotonculteurs, la mise en place des intrants et du matériel agricole, la collecte du coton graine et l'organisation du paiement des cotonculteurs dans les plus brefs délais. Son activité principale est d'aider les exploitations agricoles familiales à produire durablement du coton de qualité supérieure avec une productivité élevée pour sécuriser l'approvisionnement des usines d'égrenage ;
- La diversification agro-industrielle et la prestation de services en développement rural durable, menées indépendamment de l'activité cotonnière par la Base d'Appui aux Méthodes et Techniques pour l'Agriculture, les Autres Activités Rurales et l'Environnement (BAMTAARE, « développement » en pulaar- langue dominante en zone cotonnière). L'action de BAMTAARE s'inscrit dans le cadre du renforcement des prestations de services en développement rural en soutien à l'émergence de la nouvelle économie rurale (alphabétisation, formation technique, soutien aux nouveaux métiers ruraux, appui conseil en productions végétales, les productions animales, conseil de gestion aux exploitations agricoles familiales, appui à la structuration et à la professionnalisation des producteurs, etc.)

### 1.3. ZONE D'INTERVENTION

Communément appelée « zone cotonnière » ou « Tiers sud du Sénégal », l'aire de la culture du coton correspond à la zone d'intervention de la SODEFITEX. Elle recoupe les régions naturelles du Sénégal oriental, de la Casamance continentale et du Sine Saloum (régions administratives de Tambacounda, Kolda, Kaffrine et Sédhiou et Sud des régions de Kaolack et de Fatick).

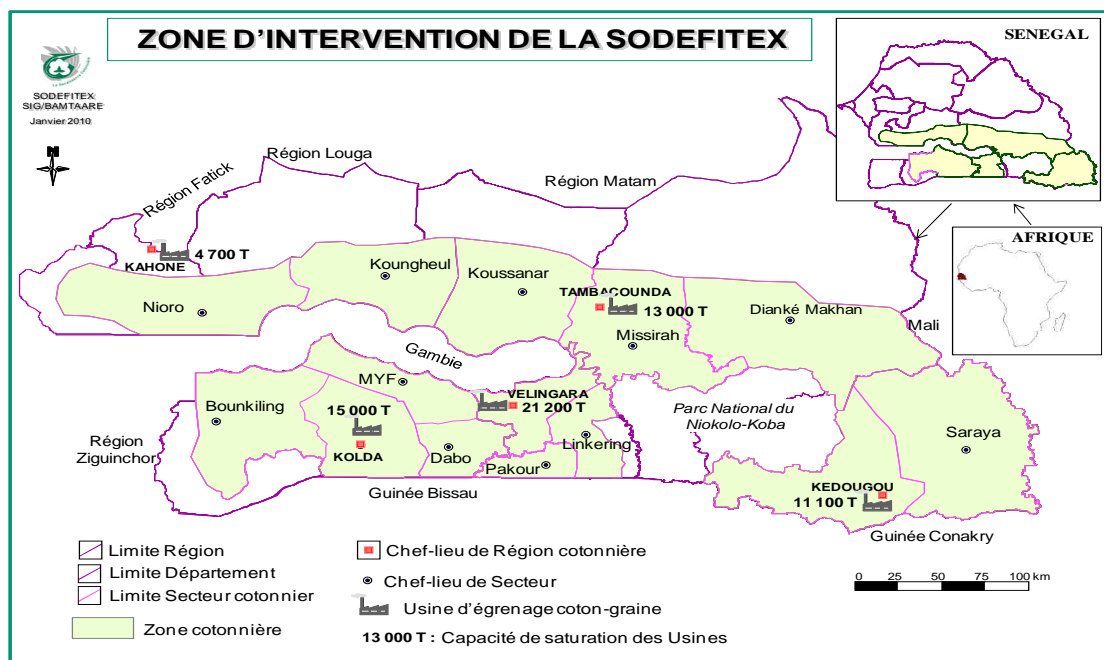


Figure1 : aire d'intervention de la SODEFITEX

## 2. POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET APPUI AUX COLLECTIVITES LOCALES

La SODEFITEX place le développement durable au cœur de sa politique de développement. Société Régionale de développement depuis sa création en 1974, la SODEFITEX a participé à l'émergence des régions naturelles du Sénégal orientale et de la haute Casamance.

A travers le PDRSO, la SODEFITEX a contribué au désenclavement de la Zone cotonnière la construction de piste de production, au fonçage de puits hydraulique, etc.

Aujourd'hui l'appui que la SODEFITEX apporte aux collectivités locales se résume ainsi :

Dans le domaine de la santé :

- Amélioration de la Santé humaine à travers la caravane des médecins d'hivernage qui permet de consulter gratuitement les paysans et de leur administrer certains soins primaires ;
- Participation à la lutte contre le paludisme par la distribution de moustiquaires imprégnées ;
- Mise en place d'un centre médico-social à Tambacounda et dans tous les centres opérationnels de la SODEFITEX (Kahone, Kolda, Vélingara, Kédougou). Ces centres prennent en charge la santé des travailleurs, de leurs familles et des populations riveraines. Le centre de Tamba prend aussi en charge le CEM de Gouye.

En matière de renforcement des capacités (développement des ressources humaines). **62309** personnes sont alphabétisées dans leurs langues nationales dont **14626** femmes. Grâce à cette alphabétisation de masse, plusieurs emplois issus des néo-alphabètes sont créés (350 moniteurs d'alphabétisation, 70 superviseurs d'alphabétisation, 15 conseiller polyvalent, 23 conseiller agricoles paysans, 2318 relais dans les différentes filières agricoles, etc.).

Dans la même lancée, la SODEFITEX a assuré la formation des élus locaux de la zone d'intervention du PADERBA (département de Vélingara et de Kolda) en matière de décentralisation. C'est ainsi que 260 conseillers dont 34 femmes voulant s'impliquer dans la gestion des affaires de la communauté ont été formés dans les domaines suivants :

- La législation pastorale et la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- La gestion du budget de la communauté rurale;
- La gestion des terres du domaine national ;
- La gestion de l'Etat civil dans la communauté rurale ;
- La planification locale.

En matière de gestion des ressources naturelles, et de l'environnement, la SODEFITEX a appuyé :

- L'élaboration de la charte des bas fonds de la communauté rurale de Bandafassy dans la région de Kédougou, pour une meilleure gestion de l'espace et éviter les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs (Annexe 1) ;
- Une concertation entre agriculteurs et éleveurs pour la mise en place d'un plan de gestion locale des espaces agropastoraux en vue de prévenir les contentieux très fréquents nés de la divagation du bétail pendant l'hivernage dans l'arrondissement de Dianké Makhan (Annexe : compte rendu de la rencontre)

D'autres actions concrètes ont également été mises en œuvre, pour mieux prendre en charge les questions d'environnement et de développement durable. Entre autres actions, nous pouvons citer :

- Les mesures de limitation de l'impact des pesticides en adoptant des formulations plus respectueuses des écosystèmes. Cette dynamique a été renforcée par l'introduction du commerce équitable qui utilise des produits de traitement spécifiques, plus respectueux de l'environnement. Dans ce domaine, la mise en application des standards internationaux, permet d'éviter dans le choix des parcelles, les zones écologiques fragiles, telles que les versants et abords des cours d'eau. Mieux encore ; des actions de lutte contre l'érosion des sols sont mises en œuvre pour la défense et la conservation des sols.
- Aussi, depuis trois années, avons nous intégré dans notre système de protection des cultures la lutte sur seuil. Il s'agit d'une méthode de lutte contre les ravageurs qui consiste à ne traiter que lorsque c'est nécessaire, ce qui se traduit par une réduction très considérablement de l'utilisation des pesticides. Ce qui est en cours de généralisation dans toute la zone cotonnière. De plus, nous avons lancé un vaste programme de formation et de sensibilisation sur la toxicovigilance pour une meilleure prévention des risques liés aux pesticides (affiches en langues nationales)
- La production et l'utilisation de 10000 tonnes de fumure organique servant à fertiliser plus de 2500 ha de cultures. Cette production principalement localisée dans le bassin arachidier permet de réduire d'autant l'utilisation des engrais chimiques.
- L'élaboration de plan d'occupation et d'affectation des sols (POAS) est aussi un exemple de gestion plus harmonieuse des ressources naturelles, dans des zones où cohabitent difficilement agriculteurs et éleveurs. Grâce au POAS, un découpage efficace du territoire permet d'identifier les zones de cultures, les

zones de forêts, les réserves, les zones de pâturages, les zones écologiques fragiles. Plus spécifiquement dans la région de Kédougou, nous avons aidé à la mise en œuvre de la charte des bas-fonds, des zones très fertiles, humides et souvent inondés qu'il faille protéger.

- Dans cette dynamique, nous avons aussi lancé en 2010, un programme d'efficacité énergétique qui vise à réduire nos consommations en énergie principalement dans nos usines d'égrenage. Ce travail à conduit à des modifications majeures dans le process industriel et à l'installation d'ampoules économique à très faibles consommations. Outre les économies générées, la baisse des consommations énergétiques contribuent grandement à la réduction de nos impacts environnementaux.

Sur le plan économique, la SODEFITEX a appuyé les organisations communautaires de base (FNPC, CINAFIL, etc.) à travers plusieurs projet et programmes, soit sur financement propre, soit avec l'appui des bailleurs (UE, AFD, etc.) pour doter les producteurs en équipements agricoles.

Grâce au commerce équitable, la SODEFITEX a versé des primes aux producteurs concernés. Ce qui a permis de doter les élèves des villages concernés de fournitures scolaires, de construire des sales de classes, de mettre en place des infrastructures (tableau).

Le commerce équitable a également contribue à la prise de consciences des producteurs en matière de bonne gouvernance, de prise en compte du genre et de l'environnement.

Dans le domaine de la communication, la SODEFITEX a installé 3 Radio communautaires dans la zone cotonnière (Vélingara, Saraya et Dianke Makhan). Ces radio ont contribue à la circulation de l'information et à la promotion des cultures locales.

### **3. QUELQUES RELATIONS HEURTEES AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES**

Les usines de la SODEFITEX étaient installées hors des villes, à leur création. Dans des villes comme Tambacounda, Vélingara, Kolda, Kédougou et Kahone, la pression de l'urbanisation nous oblige à une cohabitation, ce qui nous conforte dans notre volonté de mieux assurer notre responsabilité sociale d'entreprise. Pour éviter les conflits avec les populations riveraines, des efforts considérables ont été réalisés pour

atténuer la pollution de l'air. Grâce à la mise en place de cyclones, combinés à la construction de chambres à poussière dans les usines d'égrenage, la pollution de l'air a baissé très significativement. Des résultats satisfaisants ont été obtenus dans ce domaine et ont permis d'améliorer nos rapports avec les populations et la collectivité locale.

D'autres parts, il fut des moments d'incompréhension avec les collectivités locales qui ne pouvait pas accepter que la SODEFITEX soit une société franche d'exportation exonérée de la taxe municipale. Grâce à la sensibilisation et à la concertation les autorités locales ont fini par l'accepter.

# ANNEXE1 : CHARTE DES BAS FONDS DE BANDAFASSY



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un peuple - Un but - Une foi  
**COMMUNAUTE RURALE DE  
BANDAFASSI**



## Convention locale des bas-fonds

Réunis à Bandafassi après une série de larges concertations au niveau des quatre zones homogènes de la communauté rurale, à savoir le Bandé, le Thiokoye, le Fouta et le Diakha, les agriculteurs et les éleveurs de la communauté rurale ont adopté la présente convention locale de gestion concertée des bas-fonds de l'espace agropastoral. Ce document se veut être un instrument de sauvegarde d'une cohabitation harmonisée et d'un co-développement des activités agricoles et pastorales.

Nous, agriculteurs de Bandafassi, nous engageons à ne ménager aucun effort pour préserver une cohabitation pacifique avec les éleveurs et à promouvoir notre activité.

Pour cela nous respecterons scrupuleusement ces engagements ci-dessous que nous avons pris, sans contrainte, devant nos représentants, les autorités administratives et les services qui nous prodiguent les conseils.

Accepter de délimiter et respecter le tracé des parcours de bétail.

Eviter de cultiver sur les parcours de bétail et autour des mares.

Eviter de créer des incendies et lutter contre les feux de brousse.

Accepter de mettre en place des comités anti-divagation dans les villages.

Réhabiliter chaque année les diguettes avant le démarrage des travaux champêtres.

Accepter de mettre en place un comité de suivi pour l'exécution des tâches émergentes.

Lu et approuvé représentant des agriculteurs

Signature du président communauté rurale



Nous, éleveurs de Bandafassi, nous engageons à tout mettre en œuvre pour éviter les conflits avec les agriculteurs et à développer nos activités.

Pour ce faire, nous respecterons scrupuleusement les engagements ci-dessous que nous avons pris sans contrainte devant nos représentants, les autorités administratives et les services qui nous prodiguent les conseils.

Accepter de délimiter et respecter le tracé des parcours de bétail.

Faire suivre les animaux par un berger du 15 juin au 31 décembre de chaque année.

Eviter de créer des incendies et lutter contre les feux de brousse.

Accepter de mettre en place des comités anti-divagation dans les villages.

Mettre à l'étable les animaux productifs (lactantes, embouche, boeufs de trait).

Accepter de mettre en place un comité de suivi pour la prise en charge des activités identifiées au cours du processus.

Lu et approuvé représentant des éleveurs

Signature du sous-préfet

15 DEC 2007



RENCONTRE GALLE AYNAABE / FNPC A DIANKE MAKHAN

LE 14 MAI 2010

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix, le quatorze mai les éleveurs et les cotonculteurs des quatre communautés rurales de l'arrondissement de Dianke Makhan et des communautés rurales de Goumbayel et de Sadatou se sont réunis à Dianke Makhan.

La rencontre, initiée et organisée par la Fédération Nationale des producteurs de Coton (FNPC) et l'association des éleveurs de la région de Tambacounda (GALLE AYNAABE) a été présidée par le Sous-préfet de l'arrondissement de Dianke Makhan.

L'objectif de la rencontre consiste à favoriser la concertation entre agriculteurs et éleveurs sur un plan de gestion locale des espaces agropastoraux en vue de prévenir les contentieux très fréquents nés de la divagation du bétail pendant l'hivernage.

Le Sous-préfet, président et modérateur de la rencontre, a remercié les participants d'avoir répondu à l'appel de la FNPC et de GALLE AYNAABE. Il a remercié les deux initiateurs de cette rencontre qui pourrait apaiser les tensions entre pasteurs et agriculteurs pendant l'hivernage. Il a souligné que chaque année le gouvernement investit plusieurs milliards dans l'agriculture et l'élevage ; nous devons tous œuvrer dans le sens de la valorisation de ces investissements. Il a remercié la SODEFITEX qui a bien voulu accompagner la FNPC et GALLE AYNAABE à organiser la rencontre. Il a félicité la SODEFITEX pour les actions de développement qu'elle mène dans l'arrondissement de Dianke Makhan notamment la création d'une radio rurale.

Le Sous-préfet a terminé son discours d'ouverture en sollicitant un débat franc et sincère auprès des participants et en donnant l'ordre du jour qui se présente comme suit :

1. Cohabitation entre agriculteurs et éleveurs
  - Période de fermeture et d'ouverture des espaces agricoles au bétail ;
  - Traçage du parcours du bétail dans les villages



## 2. Gestion de la transhumance

- Périodes d'autorisation d'entrée et de sortie des transhumants
- Accueil et cohabitation avec les transhumants

## 3. Assurance agricole

Après le discours d'ouverture, les notables de Dianké Makhan, les leaders de la FNPC, de GALLE AYNAABE et les représentants de la SODEFITEX ont fait leurs allocutions de bienvenue aux participants. L'imam de Dianké Makhan a béni les participants et souhaité plein succès à la réunion. Le chef de village de Dianké Makhan a souhaité la bienvenue aux participants et s'est félicité du choix de son village pour abriter la rencontre. Le président de l'association GALLE AYNAABE de Tambacounda et le président d'union FNPC de Dianké ont remercié le Sous-préfet qui a bien voulu assister et présider la rencontre. Ils ont remercié les six présidents des conseils ruraux de Dianke Makhan, de Boutoucoufara, de Komoti, de Bani Israel, de Goumbayel et de Sadatou et leurs conseillers pour avoir effectué le déplacement et assisté à la rencontre. Ils ont salué la présence de la gendarmerie de Goudiry. Les présidents sont revenus sur l'importance de cette rencontre qui doit permettre aux éleveurs et aux agriculteurs de s'entendre sur un plan de gestion local et concerté de l'espace agro-pastoral dans les six communautés rurales cités plus haut en réglementant les périodes de fermeture et d'ouverture des espaces culturels au bétail et le parcours du bétail. Ils invitent les participants à une discussion franche et sincère pour aboutir à des conclusions qui préservent les intérêts de tout le monde.

Le Chef de Département de Production Cotonnière de Sodefitex s'est félicité de l'organisation de cette rencontre entre agriculteurs et éleveurs pour le développement des communautés rurales ciblées. Il a excusé son DG qui a voulu en vain assister à la rencontre à cause de son calendrier chargé. Il invite les agriculteurs et éleveurs à s'entendre car ils ont les mêmes objectifs et constituent une seule et même personne. Il a réitéré la disponibilité de la SODEFITEX à accompagner la FNPC et GALLE AYNAABE dans l'organisation de cette médiation.

Le Président du Conseil Rural (PCR) de Dianké Makhan a souhaité la bienvenue aux participants. Il les a remercié et a salué la présence des autorités au nom de tous les PCR de l'arrondissement de Dianke élargis aux PCR de Sadatou et de Goumbayel. Il a magnifié l'importance de la réunion qui vient les appuyer en tant qu'élus locaux dans la gestion de l'espace agro-pastoral.

Abordant le premier point de l'ordre du jour, le vice président de GALLE AYNAABE, le président de l'union FNPC de Dianke Makhan, le Chef de Département de Production Cotonnière de SODEFITEX, le Chef de Région de

SODEFITEX Tamba ont campé le débat en s'appuyant sur le programme PDRSO qui a beaucoup travaillé sur les plans de gestion des espaces agro-pastoraux. Le Chef de Département de la Production Cotonnière de SODEFITEX a, en outre, fait l'historique de l'introduction de la culture du coton et les différents investissements qui ont été réalisés, ayant accompagné cette spéculation : pistes de production, alphabétisation fonctionnelle, formation des relais pour la production cotonnière, pour les productions animales et des gestionnaires. Ils ont tous montré que les superficies cultivées augmentent, le bétail également, ce qui entraîne une pression foncière importante, aboutissant à des contentieux nés de la divagation des animaux. Le secteur SODEFITEX de Dianke Makhan, qui couvre les six communautés rurales citées ci-dessus, est tellement victime de la divagation des animaux que beaucoup de producteurs ont abandonné la culture de coton accentuant ainsi la pauvreté dans cette zone où les paysans comptent beaucoup sur le coton pour générer des revenus. Ils ont tous magnifié l'importance de cette rencontre qui cherche à régler l'utilisation de l'espace agro-pastoral pour résoudre le problème de la divagation du bétail et des contentieux onéreux et non constructifs.

Le Directeur Exécutif de la FNPC a présenté comme suit la proposition des cotonculteurs sur les dates de fermeture et d'ouverture des espaces culturels au bétail :

➡ **Au mois de mai :**

- ✓ Dans chaque village, le chef de village élabore, avec les populations et le conseiller rural, le plan d'utilisation des terres en précisant les zones de pâturage et zones de culture. Le conseiller rural transmet le plan au conseil rural pour validation
- ✓ Les conseillers ruraux statuent et délibèrent sur les plans d'utilisation des terres reçus des villages. Ils procèdent à la délimitation formelle des zones de culture et des parcours du bétail dans tous les villages

➡ **Le 15 juin :**

Fermeture des espaces de culture au bétail dans toutes les communautés rurales

➡ **Le 31 mars :**

Ouverture des espaces post culturels au bétail dans toutes les communautés rurales

Le Directeur Exécutif de la FNPC était la proposition par le constat que depuis cinq ans la pluie utile tombe au plus tard le 15 juin dans les six communautés rurales ciblées. Il ajoute que la récolte du coton prend beaucoup de temps et les

cotonculteurs terminent généralement les récoltes vers la fin du mois de mars. Les autres cotonculteurs ont soutenu et appuyé la proposition.

Tous les éleveurs qui ont pris la parole ont rejeté la proposition de la FNPC car elle correspond pour eux à une période de fermeture des espaces de culture au bétail de neuf (9) mois. Ils ont tous rappelé que dans leurs communautés rurales la période traditionnelle de fermeture des espaces de culture au bétail est de six mois. Ils ont demandé à ce qu'on limite la période de fermeture à six mois.

Le Président du Conseil Rural (PCR) de Dianke Makhan, a essayé de réconcilier les deux positions en appelant les uns et les autres à la raison et à la sincérité. Il a fustigé les mauvais comportements de certains cotonculteurs et de certains éleveurs qui ne veulent pas parvenir à un compromis car ils sont malintentionnés. En effet, pour lui, certains petits agriculteurs, encouragent la divagation dans leurs parcelles de coton pour bénéficier de réparations du préjudice subi. Ils aménagent sciemment une petite superficie de culture à côté des pâturages, ils n'entretiennent pas la parcelle et le jour où elle est divaguée, ils réclament la réparation. D'un autre côté, il a souligné que les éleveurs n'ont pas l'habitude de surveiller leur bétail. La plupart des éleveurs engagent des bergers pendant l'hivernage mais ces derniers restent toute la journée à la maison ; ils ne surveillent pas les troupeaux. Il pense que les petits agriculteurs doivent arrêter de provoquer la divagation et que les éleveurs doivent surveiller leurs troupeaux pendant l'hivernage.

Les autres PCR ont confirmé le constat du PCR de Dianke Makhan et ont demandé aux deux parties de s'entendre car il y va de l'intérêt de chacun. De plus, les PCR de Goumbayel et de Sadatou ont fait remarquer que la rencontre organisée par la FNPC et GALLE AYNAABE est certes pertinente mais qu'il y a une erreur de procédure dans la démarche. En effet, ils soutiennent que la question de la gestion des espaces agropastorales se règle dans les conseils ruraux et non pas au cours d'une réunion comme c'est le cas aujourd'hui.

Le Chef de région de SODEFITEX Tamba et le Chef de Département de Production Cotonnière de SODEFITEX ont souligné qu'une fermeture de six mois est insuffisante pour sécuriser la culture de coton. Cependant, ils soutiennent que la durée de fermeture de sept mois pourrait convenir si et seulement si le cotonculteur mobilise tout son temps pour récolter le plus rapidement possible son coton.

Malgré ces appels à la raison, les éleveurs et les cotonculteurs n'ont pas pu trouver un compromis sur la durée de la période de fermeture des espaces de culture au bétail.

Le Sous-préfet propose aux deux parties le juste milieu c'est-à-dire une période de fermeture des espaces de culture au bétail de sept (7) mois au lieu de neuf mois comme le réclament les cotonculteurs ou de six mois comme le souhaitent les éleveurs. Il demande, si la proposition agréée les deux parties, aux PCR de l'arrondissement de Dianke Makhan, de réunir leurs conseillers ruraux, de statuer et de délibérer sur cette proposition en fixant les dates de fermeture et d'ouverture des espaces de culture au bétail et en délimitant les parcours du bétail dans tous les villages avant fin mai 2010. Il propose aux PCR de Sadatou et de Goumbayel d'étudier leur cas en rapport avec leur sous-préfecture. Il rappelle également aux PCR l'application de la fourrière des animaux laissés en liberté durant la période de fermeture.

La proposition du Sous-préfet n'agréée pas les éleveurs qui campent sur une période de fermeture de six mois ce que rejettent catégoriquement les cotonculteurs.

Le Sous-préfet reprend la parole pour trancher sur cette question. Il instruit les PCR de l'arrondissement de Dianke Makhan de réunir leurs conseillers ruraux, de statuer et de délibérer sur la durée et les dates de fermeture et d'ouverture des espaces de culture au bétail et sur la délimitation des parcours du bétail dans tous les villages avant fin mai 2010. Il s'engage à approuver les délibérations des conseillers ruraux et à veiller à leur application. Il réitère aux PCR l'application de la fourrière des animaux laissés en liberté durant la période de fermeture.

Il maintient sa proposition aux PCR de Sadatou et de Goumbayel d'étudier leur cas en rapport avec leur sous-préfecture.

Le deuxième point concernant la gestion de la transhumance a été abordé sous forme d'information et de sensibilisation des agropasteurs et sous forme de doléances posées aux autorités étatiques et aux services techniques de l'élevage. Le secrétaire permanent de GALLE AYNAABE a expliqué que les transhumants viennent chez nous pendant certaines périodes pour chercher de l'eau et du fourrage qui manquent chez eux. Cela est autorisé dans l'espace CEDEAO, et les éleveurs autochtones ne sont pas contre cette forme d'élevage. Mais elle a des inconvénients et des avantages. Elle peut être vectrice de maladies et de semences végétales indésirables. Elle peut perturber les règles d'exploitation et d'organisation de l'élevage et de l'environnement. Les transhumants peuvent détruire notre environnement, à cause de leur façon de couper certains arbres appréciés par le bétail comme le « wenn ». Ils encombrent les points d'abreuvement du bétail et ne respectent pas les règles de gestion des points d'eau. Leur bétail piétine tout sur leur passage. Il existe une réglementation de la transhumance qui fixe les périodes d'entrée et de sortie du

bétail, oblige la vaccination du bétail dans son lieu de départ et qui met en place toute une procédure d'étapes, de passages à respecter et de documents à présenter. La réglementation prévoit des dispositions de respect de l'environnement. Mais très souvent les transhumants ne respectent pas de cette réglementation parce qu'ils ne la connaissent pas ou ne la maîtrisent pas. Le secrétaire permanent de GALLE AYNAABE appelle les populations, et plus particulièrement les éleveurs, à être très vigilant avec les transhumants. Il a plaidé en faveur d'une meilleure implication de l'Etat et des services techniques de l'élevage dans la gestion des transhumants. Dans ce domaine, il a souligné que GALLE AYNAABE développe des partenariats à l'instar de celui qu'elle a noué avec l'association des écologistes et qui leur a permis d'aller trouver les transhumants dans leurs lieux d'origine pour les sensibiliser et les former avant qu'ils ne se déplacent.

Tous les participants à la rencontre ont bien apprécié les informations livrées par le secrétaire permanent de GALLE AYNAABE à propos de la transhumance.

Le Sous-préfet de l'arrondissement de Dianke Makhan suggère aux éleveurs d'approfondir cette question de la transhumance le 15 mai 2010 devant le Directeur de l'élevage qui viendra effectuer une tournée à Dianke Makhan.

Le troisième point de l'ordre du jour, concernant l'assurance agricole, a été reporté par manque de temps. Néanmoins GALLE AYNAABE a distribué aux participants une plaquette d'informations sur l'assurance agricole.

L'ordre du jour étant épuisé le sous-préfet a levé la rencontre

**Pour la FNPC**

**Pour GALLE AYNAABE / DIRFEL**

**Amdiatou DIALLO**

**Issaka CAMARA**

**Directeur Exécutif**

**Secrétaire Permanent**

**Visa du Sous-préfet de l'arrondissement de Dianke Makhan**